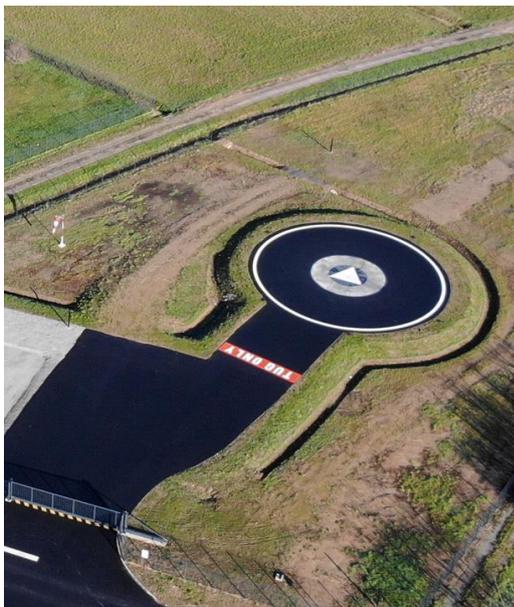


COMMUNIQUE DE PRESSE

Accueil d'un HéliSmur à Saint Pourçain sur Sioule

Mardi 30 avril 2024 à 9h30

Le Département de l'Allier et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent pour étendre la présence de l'HéliSmur sur le territoire bourbonnais à 6 mois au total, du 1^{er} mai au 31 octobre 2024.



Cette initiative, fruit d'une collaboration étroite entre le Département de l'Allier, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS03), ainsi que les centres hospitaliers de Moulins, Montluçon, Vichy et le CHU de Clermont-Ferrand, démontre l'engagement concret de toutes les parties prenantes envers la santé publique et la sécurité des habitants du territoire.

Cet appareil vient en complément de l'HéliSmur basé au CHU de Clermont-Ferrand et de l'hélicoptère de la sécurité civile (Dragon 63) basé à Aulnat.

La localisation stratégique de l'hélicoptère à l'héliport du SDIS à Saint-Pourçain-sur-Sioule, garantissant une couverture efficace du Bourbonnais, souligne la volonté de fournir des services d'urgence rapides et efficaces, en particulier dans des zones qui peuvent être reculées.

La procédure d'appel d'offre est assurée par le CHU de Clermont-Ferrand vers les opérateurs et ce dispositif sera de nouveau soutenu financièrement par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour 4 mois, de juin à septembre.

Le Département de l'Allier, malgré le fait que cela ne relève pas strictement de ses compétences, assure un financement permettant de maintenir ce dispositif durant 2 mois complémentaires (mai et octobre).

Ce sont donc plus de 900 000 euros qui seront alloués à cet hélismur par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Allier pour ces six mois de fonctionnement, de mai à octobre 2024.

Comme l'a souligné le Président Claude Riboulet, il s'agit là d'une démonstration de l'engagement de l'ensemble des acteurs mobilisés envers la prise en charge médicale d'urgence de nos habitants. Le SDIS de l'Allier est en appui technique/logistique et humain sur cette opération par la mise à disposition :

- De l'aire de posé (hélistation) à proximité du Centre de formation d'incendie et de secours (CFIS) à Saint-Pourçain-sur-Sioule, construite spécifiquement en 2023 avec un local d'attente ;
- D'un conducteur affecté au moyen terrestre en cas de besoin.

Comme l'année dernière, cet hélicoptère fonctionnera avec les équipes de médecins urgentistes des centres hospitaliers de l'Allier (Moulins, Vichy et Montluçon). La régulation de cet HéliSmur sera réalisée par le Samu 03 (Allier) pour tout déclenchement au sein du département. Une coordination entre les Samu 03 (Allier) et 63 (Puy de Dôme) sera assurée pour coordonner le déclenchement de cet appareil en dehors du département.

Pour Cécile Courrèges, ce dispositif porté par l'Etat et le Département apporte une réponse concrète aux besoins urgents de tout un territoire. Elle tient également à saluer l'engagement de la communauté hospitalière dans sa mise en œuvre. La couverture d'aide médicale urgente est ainsi assurée sur le territoire tant par la présence des moyens terrestres existants que par cet HéliSmur.

Ce mardi 30 avril, à la veille de l'entrée en vigueur de ce dispositif, étaient présents à Saint Pourçain sur Sioule :

- Madame Pascale Trimbach, Préfète de l'Allier
- Monsieur Claude Riboulet, Président du Conseil départemental de l'Allier
- Madame Cécile Courrèges, directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Contacts presse

- SDIS 03 Pompiers de l'Allier : service.communication@sdis03.fr
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr
- Conseil Départemental de l'Allier : devaulx.c@allier.fr